



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 088167

# KUBOTA UDT

Date de la version précédente: 2018-02-20

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>KUBOTA UDT</b>
<b>Numéro</b>	G1J
<b>Substance/mélange</b>	Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Fluide de transmission.
---------------------------------	-------------------------

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
--------------------	--

### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	HSE
<b>Adresse e-mail</b>	rm.msds-lubs@total.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
 NANCY : 03 83 22 50 50  
 PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



FDS n° : 088167

**KUBOTA UDT**

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

**Classification**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon** RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

**Mention d'avertissement**

Aucun(e)

**Mentions de danger**

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Informations Additionnelles sur les Dangers**

EUH208 - Contient C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique, Phosphite de triphényle. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

**Propriétés environnementales** Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher l'échange d'oxygène.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
--

3.2. Mélange

**Nature chimique** Huile minérale d'origine pétrolière.

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	265-158-7	01-2119487077-29	64742-55-8	20-<30	Asp. Tox. 1 (H304)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	01-2119484627-25	64742-54-7	3-<5	Asp. Tox. 1 (H304)
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	224-235-5	01-2119493635-27	4259-15-8	1-<2.5	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318)

FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique	-	01-2119976364-28	^	0.3-<1	Skin Sens. 1 (H317)
Phosphite de triphényle	202-908-4	donnée non disponible	101-02-0	0.1-<0.25	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Sens. 1 (H317) Acute M factor = 1

**Informations complémentaires**      Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.**

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
<b>Inhalation</b>	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique que la classification comme irritant n'est pas requise.
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
<b>Inhalation</b>	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.



FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

**Ingestion** Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Conseils aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque particulier** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. oxydes de phosphore. Oxydes de zinc. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub> et SO<sub>3</sub>) et du sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S. Mercaptans.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Informations générales** Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Informations générales** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

<b>Équipement de protection individuelle</b>	Voir rubrique 8 pour plus de détails.
<b>Traitement des déchets</b>	Voir rubrique 13 pour plus de détails.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Prévention des incendies et des explosions</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Mesures techniques/Conditions de stockage</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.
<b>Matières à éviter</b>	Oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.
---------------------------------------	---

## Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



FDS n° : 088167

**KUBOTA UDT**

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Brouillard d'huile minérale :

USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffiné)**Légende**

Voir rubrique 16

**Dose dérivée sans effet (DNEL)****DNEL Travailleur (industriel/professionnel)**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aérosol - inhalation)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aérosol - inhalation)
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) 4259-15-8			9.6 mg/kg bw/day Dermal 6.6 mg/m <sup>3</sup> Inhalation	
C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique ^			5.88 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 16.7 mg/kg bw/day Dermal	
Phosphite de triphényle 101-02-0		0.0117 mg/cm <sup>2</sup> Dermal	0.3 mg/kg bw/day Dermal 1.06 mg/m <sup>3</sup> Inhalation	0.0117 mg/cm <sup>2</sup> Dermal

**DNEL Consommateurs**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aérosol - inhalation)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aérosol - inhalation)
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) 4259-15-8			4.8 mg/kg bw/day Dermal 1.67 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 0.19 mg/kg/bw/day Oral	
C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique ^			1.45 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 8.3 mg/kg bw/day Dermal 0.83 mg/kg bw/day Oral	

FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

Phosphite de triphényle 101-02-0		0.0117 mg/cm2 Dermal	0.15 mg/kg bw/day Dermal 0.53 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 0.075 mg/kg bw/day Oral	0.0117 mg/cm2 Dermal
-------------------------------------	--	----------------------	---	----------------------

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) bis(dithiophosphate)] 4259-15-8	0.004 mg/l fw 0.0046 mg/l mw 0.044 mg/l ir	0.0701 mg/kg dw fw 0.00701 mg/kg dw mw	0.0548 mg/kg dw		3.8 mg/l	8.33 mg/kg food
C14-18 alpha-oléfine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique ^	0.2 mg/l fw 0.02 mg/l mw 1 mg/l or	8556 mg/kg dw fw 855.6 mg/kg dw mw	1706.3 mg/kg dw		100 mg/l	33.3 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

#### Équipement de protection individuelle

##### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

##### Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs et d'aérosols : . Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

##### Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.

##### Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.

##### Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de



FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Informations générales** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>		limpide	
<b>Couleur</b>		Marron	
<b>État physique @20°C</b>		liquide	
<b>Odeur</b>		caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>		Pas d'information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
<b>pH</b>		Non applicable	
<b>Point/intervalle de fusion</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	<b>238 °C</b> 460 °F		Coupe ouverte Cleveland Coupe ouverte Cleveland
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>supérieure</b>		Pas d'information disponible	
<b>inférieure</b>		Pas d'information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité relative</b>	0.873	@ 15 °C	
<b>Masse volumique</b>	873 kg/m <sup>3</sup>	@ 15 °C	
<b>Hydrosolubilité</b>		Insoluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Pas d'information disponible	
<b>logPow</b>		Pas d'information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Pas d'information disponible	
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique</b>	67.5 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C	ASTM D445
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

#### 9.2. Autres informations





FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

Point de congélation

Pas d'information disponible

### Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

**Informations générales**

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité**

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter**

Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Autres produits de décomposition. oxydes de phosphore. Oxydes de zinc. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub> et SO<sub>3</sub>) et du sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S. Mercaptans.

### Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**
**Contact avec la peau**

. Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

**Contact avec les yeux**

. Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique que la classification comme irritant n'est pas requise.

**Inhalation**

. Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

<b>Ingestion</b>	. Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<b>ATEmix (voie orale)</b>	> 5,000.00 mg/kg
<b>ATEmix (voie cutanée)</b>	> 5,000.00 mg/kg
<b>ATEmix (inhalation-gaz)</b>	> 20,000.00 ppm
<b>ATEmix (inhalation-poussière/brouillard)</b>	18.80 mg/l
<b>ATEmix (inhalation-vapeur)</b>	1,015.60 mg/l

### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	LD50 3100 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
C14-18 alpha-oléfine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique	LD50 > 16000 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rat - OECD 402)	
Phosphite de triphényle	LD50 1590 mg/kg (Rat - OECD 401)	> 2000 mg/kg ( Rabbit ) = 1180 mg/kg ( Rat )	LC50 (1h) > 6.7 mg/l (Rat - aerosol - OECD 403)

### Sensibilisation

**Sensibilisation** Non classé d'après les données disponibles. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut provoquer une allergie cutanée.

### Effets spécifiques

**Cancérogénicité** Non classé d'après les données disponibles.

Nom Chimique	Union Européenne
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8	NC
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	NC

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction** Non classé d'après les données disponibles.

### Toxicité par administration répétée

### Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité par aspiration** Non classé d'après les données disponibles.



FDS n° : 088167

**KUBOTA UDT**

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

**Autres informations****Autres effets néfastes**

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8	EL50 (72h) > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OCDE 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/L (Daphnia magna - OCDE 202)	LL50 (96h) > 100 mg/L (Oncorhynchus mykiss - OCDE 203)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) 4259-15-8	EC50 (72h) > 240 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	EC50(48h) 75 mg/l	LC50(96h) 46 mg/l	
C14-18 alpha-oléfine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique ^	EL50 (72h) > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - static - OECD 201)	EL50 (48h) >= 100 mg/l (Daphnia magna - static - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 m/l (Oncorhynchus mykiss - semi static - OECD 203)	
Phosphite de triphényle 101-02-0		EC50(48h) 0.94 mg/l (Cladocère)		

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OCDE 211)	NOEL (14/28d) >1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)		NOEC(21d) 0.4-0.8 mg/l		



FDS n° : 088167

**KUBOTA UDT**

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

4259-15-8				
-----------	--	--	--	--

**Effets sur les organismes terrestres**

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**logPow**

Pas d'information disponible

**Informations sur les composants**

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	-
Zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) - 4259-15-8	3.59
Phosphite de triphényle - 101-02-0	6.62

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

**Air**

Il y a peu de pertes par évaporation.

**Eau**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes**Informations générales**

Pas d'information disponible.

**Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.

**Emballages contaminés**

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des



FDS n° : 088167

**KUBOTA UDT**

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**No de déchet suivant le CED**

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05.

**Autres informations**

Voir section 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
---

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
----------------	----------------

<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
-----------------	----------------

<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
------------------	----------------

ADN

<b>UN/ID No</b>	ID9006
<b>Désignation officielle de transport</b>	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Étiquettes de danger</b>	none
<b>Description</b>	ID9006, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9 (NONE)
<b>Équipement obligatoire</b>	PP

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
---

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS
-----------------------------------

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion



FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 bw = body weight = poids corporel  
 bw/day = body weight/day = poids corporel par jour  
 EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %  
 GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire  
 IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
 LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés  
 LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés  
 LL = Lethal Loading = Charge létale  
 NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé  
 NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé  
 NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé  
 OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques  
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)  
 UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique  
 DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet  
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet  
 dw = dry weight = poids sec  
 fw = fresh water = eau douce  
 mw = marine water = eau de mer  
 or = occasional release = relargage occasionnel

### Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition  
 VLCT : Valeur Limite Court Terme  
 TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition  
 STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2018-02-23  
 Révision \*\*\* Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006



---

FDS n° : 088167

## KUBOTA UDT

Date de révision: 2018-02-23

Version 2.01

---

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

LUBGES-AI-A04154

## 1. Scénario d'exposition

### Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses, Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU10 - Formulation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 2.Ai-I.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage et la maintenance. .

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Quantités utilisées

Volume de la production dans l'UE (tonnes/an) : 1.00E+04

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Émissions des eaux usées négligeables car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après un RMM typique sur site) : 5.00E-05

Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 1.47E-11

Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 0

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.



### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

Les sites utilisateur sont supposés être équipés de séparateurs d'huile et d'eau, et faire en sorte que les eaux usées soient évacuées par le système d'égout public

Traiter les émissions atmosphériques pour assurer une efficacité d'épuration typique de (%) : 70

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

### Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 0.09

Tonnage maximal admissible du site (Msafe) sur la base d'un rejet après récupération totale par traitement des eaux usées (kg/j): 454762

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2.00E+03

### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

### Caractéristiques du Produit

#### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### Remarques

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

#### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### Remarques

Non applicable.

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

### Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM)

supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

**Généralités**

Pour plus d'informations, consultez [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction)

LUBGES-BI-A04154

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines . Au niveau industriel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 4.Bi.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés.

Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes. .

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Quantités utilisées

Volume de la production dans l'UE (tonnes/an) : 2.63E+03

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Jours d'émission (jours/an) : 300

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Émissions des eaux usées négligeables car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après un RMM typique sur site) : 5.00E-05

Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 1.47E-11

Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 0

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

Les sites utilisateur sont supposés être équipés de séparateurs d'huile et d'eau, et faire en sorte que les eaux usées soient

évacuées par le système d'égout public

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

### Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 0,09

Tonnage maximal admissible du site (Msafe) sur la base d'un rejet après récupération totale par traitement des eaux usées (kg/j): 161284

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2000

### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

### Caractéristiques du Produit

#### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### Remarques

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

#### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### Remarques

Non applicable.

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

### Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

### Généralités

Pour plus d'informations, consultez [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction)



LUBGES-BP-A04154

## 1. Scénario d'exposition

### Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines . Au niveau professionnel.

#### Descripteur des usages

##### Secteur d'utilisation

SU22 – Utilisations professionnelles

#### Catégorie de procédé

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

#### Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

#### Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)

ATIEL-ATC SpERC 9.Bp.v1.

#### Processus, tâches et activités couverts

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés.

Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes. .

## 2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

#### Quantités utilisées

Volume de la production dans l'UE (tonnes/an) : 5.39E+03

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1

#### Fréquence et la durée d'utilisation

Jours d'émission (jours/an) : 365

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

#### Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Émissions des eaux usées négligeables car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après un RMM typique sur site) : 1.00E-04

Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 5.00E-04

Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 1.00E-03

#### Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour empêcher les émissions

Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations de rejets de process conservatrices sont donc utilisées.

#### Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les écoulements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.

#### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les émissions à partir du site

Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

#### Conditions et mesures relatives à la station d'épuration municipale

Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : 0,09

Tonnage maximal admissible du site (Msafe) sur la base d'un rejet après récupération totale par traitement des eaux usées (kg/j): 1820

Débit de l'unité de traitement des eaux usées domestiques pris en charge (m<sup>3</sup> / j): 2.00E+03

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

La traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

## 2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

### Caractéristiques du Produit

#### 2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### Remarques

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.

#### 2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### Remarques

Non applicable.

## 3. Evaluation de l'exposition et références

### Santé

Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

### Environnement

Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

## 4. Guide de conformité au scénario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval ( DU)

### Santé

Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.

### Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

### Généralités

Pour plus d'informations, consultez [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction)

